

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014-2015

DES OBSERVATOIRES DU SECTEUR ALIMENTAIRE



édito

Ce rapport d'activité a été rendu possible grâce au rapprochement des Observatoires des métiers du Secteur Alimentaire : l'Observatoire des métiers de la Coopération Agricole, ObservIA l'Observatoire des métiers des Industries Alimentaires et l'Observatoire des métiers de l'Alimentation en Détail, au travers d'études mutualisées. Il dresse le bilan des actions de l'année écoulée et constitue un premier exercice pour les Observatoires.

Il est l'occasion de rendre compte de notre action et l'accomplissement des missions confiées aux Observatoires des métiers par les partenaires sociaux. Ce rapport est le fruit d'un dialogue entre partenaires sociaux au niveau national mettant en place la Plateforme commune aux 3 Observatoires des métiers du secteur telle qu'inscrite dans le Contrat de Filière Alimentaire du 19 juin 2013.

Ce rapport illustre la variété et l'importance des activités et des métiers exercés, etc. Il est également l'aboutissement de la volonté commune des partenaires sociaux de l'ensemble du Secteur Alimentaire de mener les premières études statistiques transversales aux différentes branches composant le secteur. Vous trouverez aussi les résultats des études sur la thématique de la diversité conduites conjointement comme l'alternance et le handicap, qui ont nourri la réflexion et éclairé l'action des partenaires sociaux.

Que vous soyez un acteur du Secteur Alimentaire ou une organisation publique ou parapublique, les Observatoires, à travers les études paritaires qu'ils réalisent ensemble ou séparément, vous donnent des repères utiles pour analyser et anticiper les évolutions et les nouvelles tendances qui se dessinent dans les métiers du Secteur Alimentaire.

Les Présidents et les Vice-présidents
des Observatoires du Secteur Alimentaire

L'histoire d'un rapprochement	05
UN CONTEXTE LÉGISLATIF : UN RAPPROCHEMENT POUR ANTICIPER	05
UN CONTEXTE SECTORIEL : UN RAPPROCHEMENT POUR UNIFIER	05
FRISE CHRONOLOGIQUE	06
Le sens de l'histoire	08
LA PLATEFORME COMMUNE, UN CONTINUUM UNIQUE	09
LA PLATEFORME COMMUNE, LA FORCE DU PARTENARIAT DES OBSERVATOIRES	09
Le sens des diagnostics	11
ÉTATS DES LIEUX ET PROSPECTIVE	12
PROSPECTIVE ET POLITIQUES DE PROGRÈS	12
Les données sociales du Secteur Alimentaire	13
LE PÉRIMÈTRE	14
ÉTABLISSEMENTS/SALARIÉS	15
FLASH INFOS	16
La prospective nationale et l'anticipation régionale	18
LA COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU INTER CARIF-OREF (RCO)	19
LE PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU FRANCE STRATÉGIE	20
ILLUSTRATION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE	20
ILLUSTRATION EN RÉGION BASSE-NORMANDIE	21
Les démarches et les outils d'accompagnement	22
L'ALTERNANCE, UN DIAGNOSTIC COMMUN	23
LE RÉPERTOIRE MÉTIERS ET L'OUTIL COMPÉTENCES UNIFIÉS	23
LA DÉMARCHE-COMPÉTENCES MUTUALISÉE	24
LE SUJET DU HANDICAP DÉPLOYÉ	24
FOCUS SECTORIELS	26



L'histoire d'un rapprochement

UN CONTEXTE LÉGISLATIF : UN RAPPROCHEMENT POUR ANTICIPER

Au-delà d'une observation qualitative et quantitative des emplois et des qualifications, les Observatoires doivent répondre à une dimension prospective et permettre aux branches professionnelles d'anticiper l'évolution des métiers et des besoins en compétences, pour adapter notamment l'offre de formation aux demandes du marché. Cela induit de s'adresser à des cibles plus étendues (entreprises, salariés et demandeurs d'emploi) et de consolider les statistiques à l'ensemble du Secteur Alimentaire, d'organiser une ingénierie de formation avec notamment un appui à la détermination des formations diplômantes et certifiantes éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation), et enfin de développer des outils GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) pour les entreprises.

Avant même ce nouveau positionnement des Observatoires, les secteurs de la Coopération Agricole, des Industries Alimentaires et de l'Alimentation en Détail ont eu la volonté de travailler ensemble en signant la Charte nationale de coopération en septembre 2009 avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Les deux dernières réformes de la formation professionnelle, du 24 novembre 2009 et du 5 mars 2014, ont fortement renforcé le rôle des observatoires prospectifs des métiers, des qualifications et des compétences.

UN CONTEXTE SECTORIEL : UN RAPPROCHEMENT POUR UNIFIER

La création d'OPCALIM en 2012 s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle de 2009. Les négociations entre les organisations employeurs et les organisations syndicales de salariés du Secteur Alimentaire ont abouti à la signature d'un accord constitutif d'un OPCA commun aux Industries Alimentaires, à la Coopération Agricole et à l'Alimentation en Détail (pour une partie de son champ), compte tenu des liens entre les métiers et les besoins en compétences associés. Les partenaires sociaux souhaitaient disposer d'un outil unique pour rassembler le Secteur Alimentaire, accompagner son évolution, ses enjeux de ressources humaines et renforcer l'efficacité au service des entreprises et de leurs salariés notamment dans les TPE/PME, en tenant compte des spécificités de chacune.

La volonté de ces secteurs de travailler en commun est confirmée par ailleurs avec le renouvellement de la Charte nationale de coopération en février 2014 pour les années 2015-2016 et le Contrat de filière alimentaire signé en juin 2013 qui précise les engagements des partenaires sociaux, de l'État et des régions. Parmi eux, l'engagement pris de mettre en place une plateforme commune aux Observatoires de la filière alimentaire s'est traduit par le lancement d'études communes le 15 janvier 2014.

Même si les comparaisons s'avèrent difficiles, du fait d'outils ou de terminologies trop souvent spécifiques à chacun des secteurs, ce socle commun permet de raisonner plus facilement de façon transversale entre les branches, dans une logique de mobilité et de sécurisation des parcours professionnels et non plus seulement de façon sectorielle.



1^{re} étude "mutualisée" :
l'alternance dans
le Secteur Alimentaire.
*Élargissement de l'étude réalisée
en 2012 dans les Industries Alimen-
taires et la Coopération Agricole*



19 juin 2013

**Signature
du contrat de filière
alimentaire**

17 septembre 2009

**Signature de
la Charte nationale
de coopération
emploi**

> vers une
co-construction
participative
des branches

22 septembre 2010

**Décret Intégrant les
frais des Observatoires
aux frais de
fonctionnement
de l'OPCA**

14 novembre 2013

Lancement du site
www.alimetiens.com,
portail de référence
des métiers
de l'alimentaire
en France

SEPT.
2009

NOV.
2009

SEPT.
2010

JANV.
2012

JUIN
2013

JUIL.
2013

NOV.
2013

JANV.
2014



SEPT.
2009

NOV.
2009

SEPT.
2010

JANV.
2012

JUIN
2013

JUIL.
2013

NOV.
2013

JANV.
2014

24 novembre 2009

**Loi relative
à l'orientation
et à la formation
tout au long
de la vie**

Création d'Opcalim,
OPCA des branches
de l'Industrie Alimentaire,
de la Coopération Agricole
et de l'Alimentation
en Détail (en partie)
> vers un renforcement
du Secteur Alimentaire



18 juillet 2013

**Signature de l'Accord
relatif au contrat
de génération dans
les diverses branches
du Secteur Alimentaire**

15 Janvier 2014

**Création de la plateforme commune de données
statistiques et d'études des Observatoires**
> vers un projet commun au Secteur Alimentaire



26 février 2014

Renouvellement de la Charte de Coopération 2015-2016

> vers des synergies pour un développement durable



1^{er} volet de la base statistique du Secteur Alimentaire :
répartition des établissements, salariés et caractéristiques sociodémographiques

Signature d'une convention de données statistiques et d'études entre les Observatoires, la région Basse-Normandie et l'Association Normande des Entreprises Alimentaires

> vers un déploiement régional des données du Secteur Alimentaire

29 mai 2015

Accord pour le développement des compétences et de l'emploi dans le Secteur Alimentaire**Les Observatoires du Secteur Alimentaire deviennent membres du réseau Emplois Compétences France Stratégie**

> vers un partage national de méthodologies et de connaissances

FÉV.
2014MARS
2014JUIL.
2014SEPT.
2014JANV.
2015AVRIL
2015MAI
2015SEPT.
2015FÉV.
2014MARS
2014JUIL.
2014DÉC.
2014JANV.
2015AVRIL
2015MAI
2015SEPT.
2015

5 mars 2014

Loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

> vers un renforcement du rôle des Observatoires (OPQMC)



Études GPEC dans les entreprises IA et CA

2^e étude "mutualisée" :

étude Handicap dans le Secteur Alimentaire, élargissement de l'étude réalisée en 2012 dans les Industries Alimentaires

**2^e volet de la base statistique du Secteur Alimentaire :**

structure professionnelle de l'emploi



Étude prospective du Secteur Alimentaire en Centre-Val de Loire (1^{er} volet)

Le sens de l'histoire

« Les Observatoires de branches produisaient depuis longtemps des données fondamentales et notre volonté a été de trouver l'harmonie de ces tableaux de bord pour construire un projet commun. Il fallait bâtir une plateforme qui permette d'avoir des analyses et des sensibilités comparables. »

*Jean-Pierre Geneslay, Président du groupe de travail "Emploi"
du Comité Stratégique Filière Alimentaire*



Les Observatoires de la Coopération Agricole, des Industries Alimentaires et de l'Alimentation en Détail ont uni leurs forces pour construire des projets communs à la filière alimentaire. L'union fait la force, dit-on. Au moins est-elle utile aux projets d'envergure. La filière alimentaire qui représente aujourd'hui 720 000 salariés et 80 000 établissements, s'engage dans un développement économique et social des entreprises et des emplois.

LA PLATEFORME COMMUNE, UN CONTINUUM UNIQUE

Les trois observatoires ont ainsi souhaité concevoir un véritable espace de concertation et d'échange, « la plateforme commune ». C'est un moment privilégié qui unit les membres des collèges employeurs et salariés des trois Observatoires et qui permet à chacun d'apporter son expérience et ses savoirs pour co-construire un avenir serein et durable de la filière.

La force de la plateforme réside dans la diversité des secteurs, des entreprises et des salariés ainsi que dans le travail collaboratif et l'ouverture, avec un mot d'ordre : « penser et agir ensemble ». La plateforme commune se compose de l'ensemble des membres des collèges patronaux et syndicaux des comités de pilotage ou conseil d'administration des trois Observatoires. Son animation est assurée par la co-présidence des Observatoires membres et la prise de décision est réalisée en commun dans le respect des règles de fonctionnement propres à chaque Observatoire.

La plateforme fonctionne en cycles de travail, en trois temps : d'abord, une réflexion « en commun », impliquant l'ensemble des membres des trois Observatoires ; puis un travail approfondi piloté par les comités paritaires et confiés à des partenaires extérieurs sur appel d'offres ; enfin, la valorisation des travaux et études découlant des deux premiers temps. Trois réunions annuelles permettent de lancer et de restituer les travaux ainsi réalisés.

LA PLATEFORME COMMUNE, LA FORCE DU PARTENARIAT DES OBSERVATOIRES

Créée en janvier 2014, après deux années de travaux, la plateforme commune est un véritable outil pragmatique d'analyse et de réflexion prospective :

OBSERVER

Connaître les établissements et les emplois de la filière alimentaire et leur évolution, c'est apporter des données statistiques globalisées aux trois secteurs et ce, de façon périodique.

COMPRENDRE

Étudier la prospective des métiers, des qualifications et des emplois (études prospectives, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences -GPEC,...), c'est unifier les sources dans un même langage pour créer la transversalité dans la filière.

AGIR

Déployer nationalement et régionalement les études auprès des différents acteurs et sur les bassins d'emploi, c'est informer, faire connaître et contribuer aux projets concernant l'attractivité des métiers et des emplois au niveau local par des partenariats avec les acteurs concernés (Conseils régionaux, COPANEF, COPAREF, CNEFOP, CREFOP, entreprises,...)





COOPÉRATION AGRICOLE

Les défis de demain

- Promouvoir le capitalisme coopératif
- Inventer un nouveau modèle européen
- L'agriculture et l'agroalimentaire : un enjeu stratégique
- Plus d'écologie : produire plus et produire mieux
- Pour une recherche agro-environnementale
- Non à la financiarisation, oui à l'économie réelle
- Cap sur la croissance : exportation et harmonisation des règles
- Plus de diversité et de sécurité alimentaires
- Priorité à l'emploi
- S'engager pour la vérité des prix source

Source : Manifeste pour 2012



INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Les défis de demain

- Intensification de la concurrence,
 - Accélération des mutations économiques,
 - Évolution des technologies, du poids des contraintes réglementaires liées tant à l'environnement qu'à la sécurité ou encore à la qualité...,
 - Accroissement des demandes clients...
- La conjonction de tous ces paramètres en mouvement nécessitent déjà et nécessiteront encore plus demain une réorganisation du travail et une modification de la répartition des emplois

Source : Étude Horizon 2020 - Quel avenir pour les Industries Alimentaires et leurs métiers ?



ALIMENTATION EN DÉTAIL

Les défis de demain

- Valoriser résolument et collectivement l'image des métiers de l'Alimentation en Détail auprès du grand public et des salariés potentiels
- Encourager une adaptation fine des offres aux attentes nouvelles des consommateurs
- Faire de la professionnalisation du relationnel un axe prioritaire de renforcement du secteur
- Maintenir les efforts de maîtrise des informations sur la santé et la nutrition
- Sensibiliser et professionnaliser les chefs d'entreprise et leurs conjoints dans la gestion de leurs ressources humaines
- Adapter l'offre de formation et ses modalités d'accès aux besoins clés des actuels et futurs professionnels

Source : Contrat d'études prospectives du secteur de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité



PLATEFORME COMMUNE

Les défis de demain

- Accompagner les TPE/PME (97 %) dans la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Le maillage et l'équilibre du territoire, un enjeu stratégique en termes d'emplois
- Faire face à l'émergence de nouveaux métiers et à une importante évolution des métiers existants
- Faire face aux nouvelles tendances structurelles (évolution des habitudes de consommation, des process de production, concurrence accrue sur les marchés...)
- Un nouveau modèle social doit être co-construit et favoriser un changement de culture et de nouvelles formes d'engagement dans le travail

Source : Charte nationale de coopération 2015-2016

Le sens des diagnostics

Les diagnostics sont des procédures d'analyse d'un ensemble complexe d'interactions dont la finalité est de recenser les indices révélateurs du Secteur Alimentaire, sélectionner, construire puis organiser des indicateurs pertinents orientant les branches vers des actions cohérentes pour tous les acteurs de la filière.

L'ensemble des partenaires sociaux sont convaincus de l'intérêt de relever le défi de l'emploi. Dialogue social, attractivité, formations,... différents chantiers sont enclenchés au sein de la plateforme commune et des Observatoires des branches de la Coopération Agricole, des Industries Alimentaires et de l'Alimentation en Détail.



ÉTATS DES LIEUX ET PROSPECTIVE

Conscients que les études prospectives demandent des données co-construites, harmonisées et régulières, l'engagement des Observatoires de branches vise à fournir une représentation partagée de la filière tout en veillant à préserver les spécificités des secteurs. Les enjeux portés par la plateforme commune seront dictés par les branches et/ou secteurs professionnels.

La méthodologie comporte alors deux volets d'orientation :

- consolider les indicateurs afin de produire des données et des outils comparables durablement et mutualiser les études sur des thématiques transversales,
- intégrer les dynamiques sectorielles et régionales pouvant optimiser au niveau local les politiques de progrès.

Six temps forts ont caractérisé les diagnostics transversaux du Secteur Alimentaire entre 2014 et 2015 :

- Le portrait statistique
- La cartographie des métiers
- Les compétences clés
- Les travaux d'analyse et l'étude GPEC
- La cartographie des certifications de branche (CQP)
- Le maillage régional

PROSPECTIVE ET POLITIQUES DE PROGRÈS

Ces diagnostics ont consolidé les données du périmètre de la filière alimentaire et permis aux branches professionnelles de mettre en place des politiques orientées vers les axes de progrès.

Sur la base d'un bilan et d'éléments prospectifs partagés entre les partenaires sociaux, la Charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises du Secteur Alimentaire et de leurs salariés a été renouvelée pour les années 2015 et 2016. Visant à favoriser le développement de l'emploi des entreprises et des compétences des salariés de la filière, les diagnostics partagés ont permis d'axer le renouvellement de la charte sur :

- ❶ la sécurisation des parcours professionnels et le renforcement des compétences des salariés ;
- ❷ l'amélioration des conditions de travail, notamment l'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- ❸ le développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au niveau territorial.

La cartographie des données économiques et sociales du secteur a conforté les partenaires sociaux de la filière, organisations patronales et syndicales, dans leur engagement aux plans national et régional. Un accord pour le développement des Compétences et de l'Emploi dans la filière alimentaire a été signé le 29 mai 2015 par 36 organisations employeurs de la filière (Industrie Alimentaire, Coopération Agricole, Alimentation en Détail) et 4 organisations syndicales (FO, CFE-CGC, CFTC, CFDT). Il prévoit notamment :

- ❶ Des perspectives d'embauche rehaussées sur la période 2014-2016: 100 000 recrutements en CDI, contre 90 000 prévus précédemment, soit +11% [dont 50% de jeunes de moins de 30 ans (1/3 précédemment) - dont 5,5% de seniors de plus de 50 ans (5% précédemment)].
- ❷ Un objectif plus ambitieux en matière de formation des jeunes en alternance, porté à 170 000 sur la période 2014-2017 contre 150 000 précédemment, soit + 13%.
- ❸ La consolidation de la plateforme commune des Observatoires, permettant une meilleure cohérence d'analyse et de prospective.
- ❹ Une harmonisation des formations qualifiantes et certifiantes visant à reconnaître les compétences des salariés entre les grands secteurs de la filière et à favoriser leur mobilité professionnelle.

LA FILIÈRE S'ENGAGE

*« Former et recruter 170 000 jeunes en alternance sur la période 2014-2017 (en contrats de professionnalisation et d'apprentissage, soit au moins 10 000 jeunes supplémentaires). Faire bénéficier 5 000 salariés supplémentaires (plus de 10 fois le nombre de bénéficiaires en 2012) d'une formation sur l'acquisition des savoirs fondamentaux d'ici 2017. »
Accord pour le développement de l'emploi et des compétences du 29 mai 2015 de la Filière Alimentaire*

Les données sociales du Secteur Alimentaire



LE PÉRIMÈTRE

Le périmètre retenu pour le Secteur Alimentaire concerne les entreprises qui relèvent des secteurs d'activités professionnelles des conventions collectives des branches membres des Observatoires des métiers, réparties entre la Coopération Agricole, les Industries Alimentaires et l'Alimentation en Détail.

SECTEUR COOPÉRATION AGRICOLE

11 branches rassemblant 13 organisations employeurs (dont 11 organisations couvertes par une Convention Collective Nationale ou Régionale) et 6 organisations syndicales de salariés

	IDCC
Coopératives agricoles de céréales, de meunerie, d'approvisionnement, d'alimentation du bétail et d'oléagineux (CCN 3616)	7002
Coopératives agricoles laitières (CCN 3608)	7004
Coopératives fruitières fromagères des départements de l'Ain, du Doubs et du Jura	8435
Coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole bétail et viande (CCN 3612)	7001
Caves coopératives viticoles (CCN 3604)	7005
Conserveries coopératives et SICA (CCN 3607)	7003
Coopératives agricoles de fleurs, de fruits et légumes et de pommes de terre (CCN 3614)	7006
Sélection et reproduction animale	7021
Lin : teillage du lin, coopératives agricoles et SICA	7007
Entreprises agricoles de déshydratation de la région Champagne-Ardenne	8215
France conseil élevage / organismes de contrôle laitier	7008

SECTEUR INDUSTRIES ALIMENTAIRES

12 branches rassemblant 30 organisations employeurs et 5 organisations syndicales de salariés

	IDCC
Sucreries-distilleries et raffineries de sucre	2728
Industries et commerces en gros des vins et spiritueux (y compris jus de fruit,...)	493
Meunerie	1930
Industries Alimentaires diverses, produits exotiques, biscotterie, biscuiteries, céréales prêtes à consommer ou à préparer, chocolateries, confiseries, aliments de l'enfance et de diététique, préparations pour entremets et desserts ménagers, glaces, sorbets et crèmes glacées	3109
Boulangerie pâtisserie industrielle	1747
Industries laitières	112
Industries charcutières	1586
Industries produits alimentaires élaborés	1396
Exploitations frigorifiques	200
Industrie et commerces en gros des viandes	1534
Activités production eaux embouteillées, boissons rafraichissantes sans alcool et bières	1513
Industrie des pâtes alimentaires	1987

SECTEUR ALIMENTATION EN DÉTAIL

5 branches rassemblant 5 organisations employeurs et 5 organisations syndicales de salariés

	IDCC
Boulangerie-pâtisserie	843
Charcuterie de détail	953
Poissonnerie	1504
Pâtisserie	1267
Confiserie, chocolaterie, biscuiterie (Détaillants - Détaillants-fabricants)	1286

52 000 ÉTABLISSEMENTS

RÉPARTITION PAR SECTEUR

COOPÉRATION AGRICOLE 8%



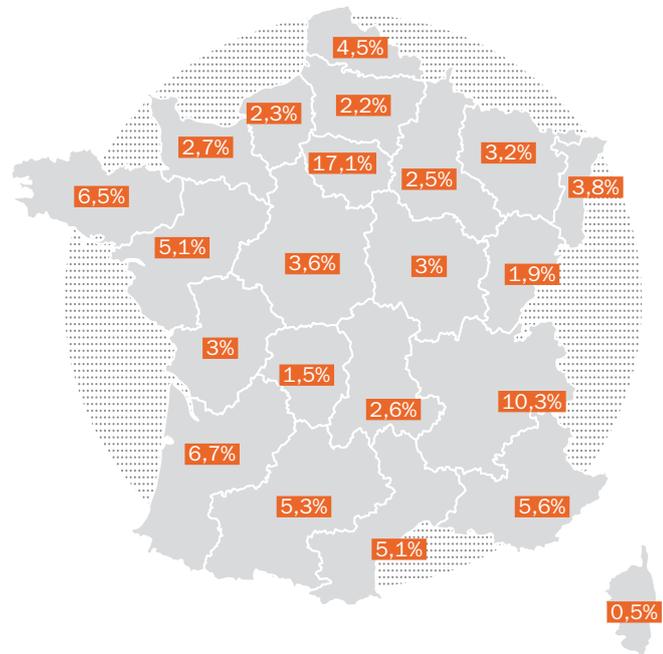
INDUSTRIES ALIMENTAIRES 19%



ALIMENTATION EN DÉTAIL 73%



RÉPARTITION PAR RÉGION



576 000 SALARIÉS

RÉPARTITION PAR SECTEUR

COOPÉRATION AGRICOLE 18%



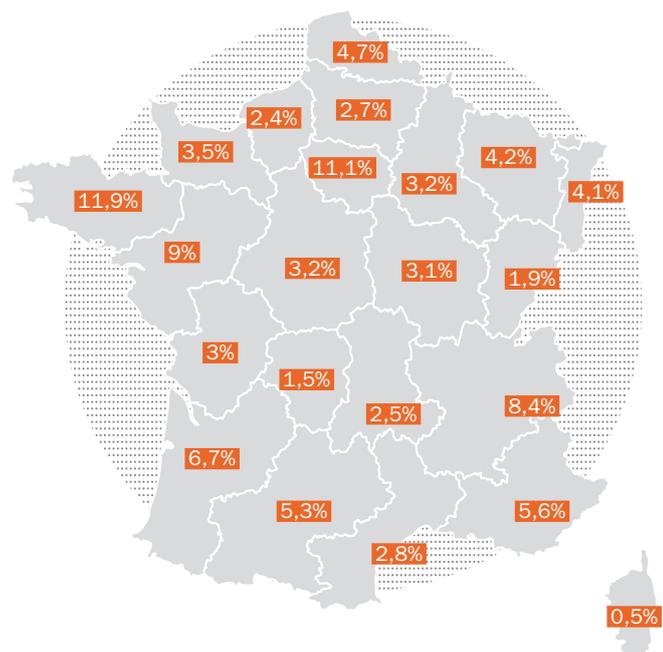
INDUSTRIES ALIMENTAIRES 52%



ALIMENTATION EN DÉTAIL 30%



RÉPARTITION PAR RÉGION



FLASH INFOS

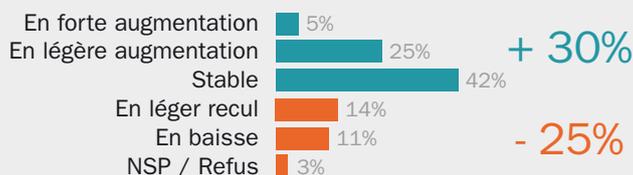
Les perspectives d'emploi

Selon une étude réalisée en février 2015 auprès de 6 000 établissements de la filière alimentaire par Intraforce - Groupe OBEA

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

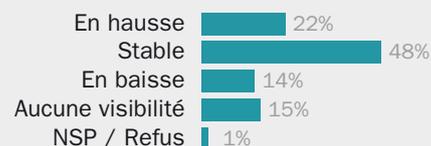
ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ EN 2014 VS 2013

% des établissements déclarant que leur activité a été...



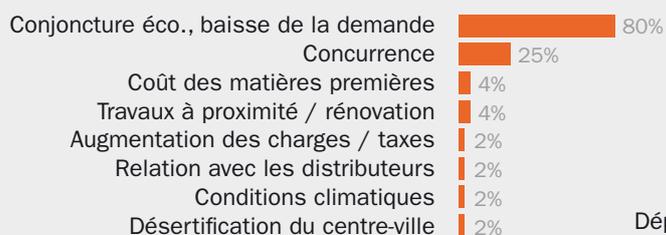
PRÉVISIONS D'ACTIVITÉ 2015

% des établissements déclarant que leur activité a été...



PRINCIPALES RAISONS DE BAISSÉ D'ACTIVITÉ

Base : baisse ou léger recul d'activité



PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES 2 PROCHAINES ANNÉES

en % des établissements

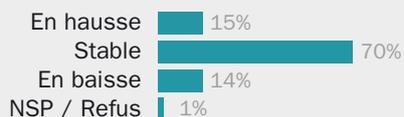


BILAN DES RECRUTEMENTS EFFECTUÉS EN 2014

% des établissements ayant recruté **41%**

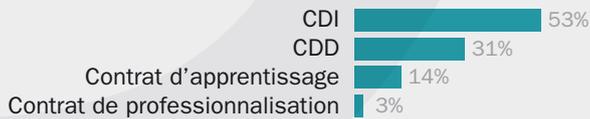
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN 2014 VS 2013

en % des établissements



CARACTÉRISTIQUES DES RECRUTEMENTS RÉALISÉS EN 2014

Selon le type de contrat :



Selon le type de recrutement, hors contrats d'alternance :



Selon la catégorie socioprofessionnelle

(IA et CA uniquement), hors contrats d'alternance :



Selon l'âge des salariés :



Selon le sexe :

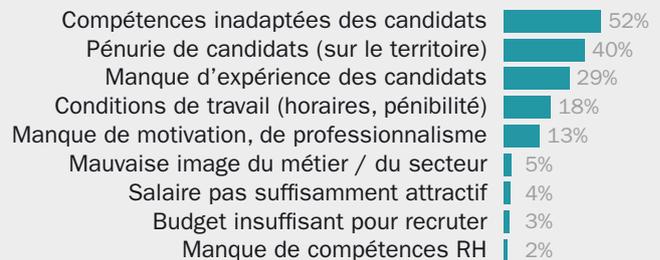


LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

% des établissements recruteurs ayant rencontré des **difficultés sur au moins un projet de recrutement** **30%**

% des établissements recruteurs ayant rencontré des **difficultés d'intégration ou de maintien en poste des nouveaux embauchés** **15%**

TYPE DE DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



LES PERSPECTIVES ET LEVIERS

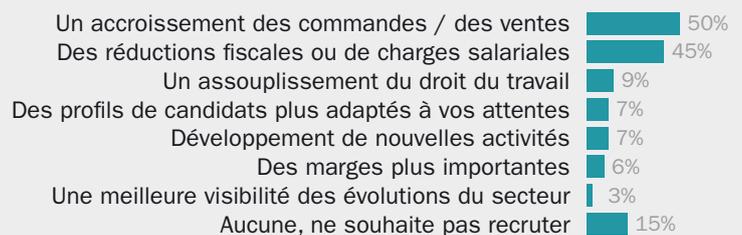
% envisagé de recruter dans les 6 prochains mois (création, remplacement ou renfort pour activité saisonnière) **25%**

% envisage des recrutements en CDI **9%**

% envisage des suppressions de postes **3%**

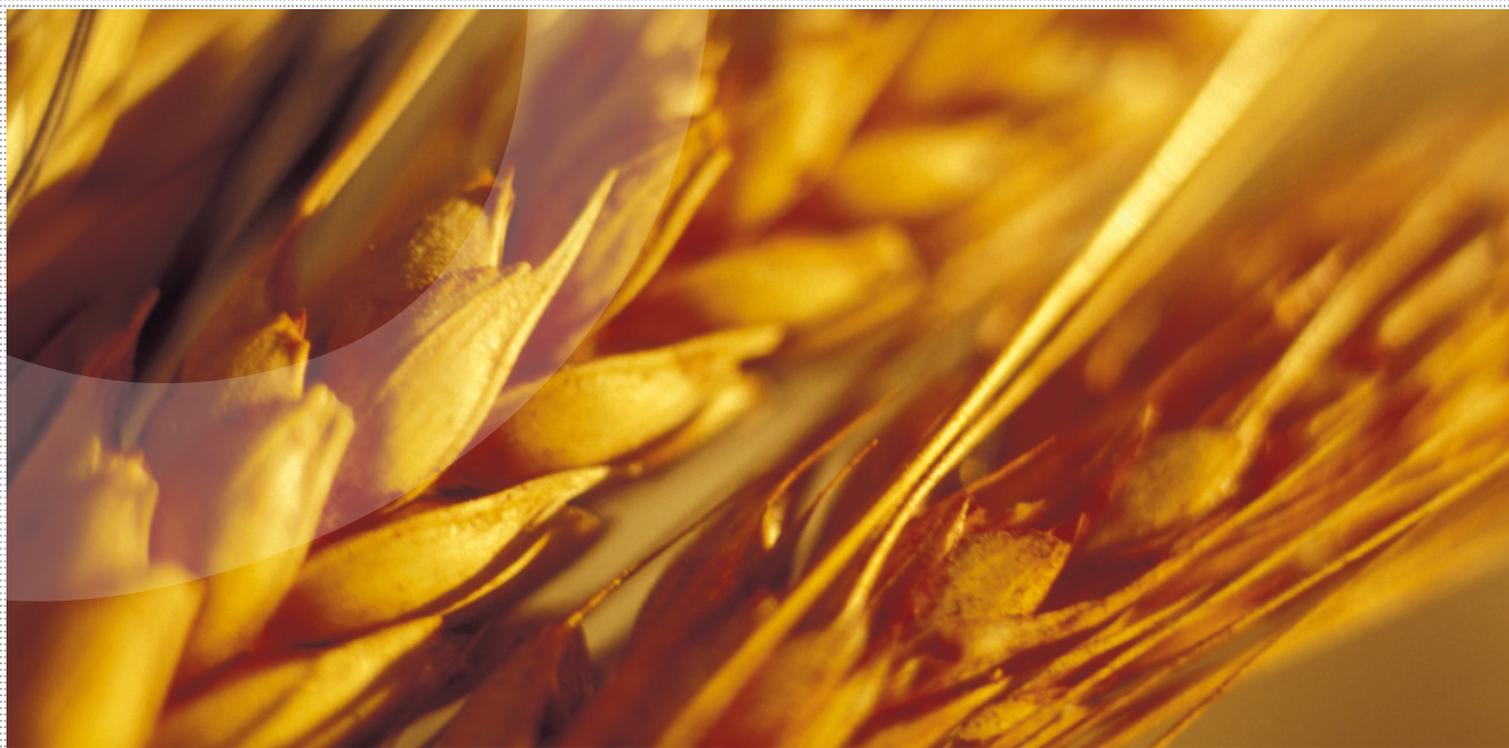
LEVIERS QUI POURRAIENT ENCOURAGER LES RECRUTEMENTS

Parmi les 3 principaux leviers cités



La prospective nationale et l'anticipation régionale

Les partenaires sociaux ont la volonté de déployer les politiques de progrès localement. Or la disparité des territoires, des secteurs et des métiers nécessite une forte coordination des actions territoriales. En sus d'un déploiement auprès du CNEFOP et des CREFOP, les résultats des travaux sont automatiquement mis à disposition des instances consultatives définissant les certifications et les modalités d'accès et des CARIF-OREF qui contribuent à en faire une déclinaison régionale en matière d'information. Les partenaires sociaux élargissent le déploiement par la signature de conventions ou d'accords avec certains Conseils régionaux et/ou acteurs locaux dans les bassins d'emploi représentatifs de la filière.



LA COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU INTER CARIF-OREF (RCO)

Dans le cadre d'un groupe de travail sur « *l'anticipation des mutations économiques et la prospective* » monté en 2014, le RCO étudie un rapprochement des études et de leurs résultats entre les Observatoires régionaux emploi-formation et les Observatoires nationaux prospectifs de branche.

Un partenariat très collaboratif avec les représentants professionnels en région et l'Observatoire prospectif des Industries Alimentaires (ObservIA) a conduit le RCO à prolonger et déployer ce partenariat avec l'ensemble des acteurs du Secteur Alimentaire.

C'est dans ce cadre qu'un premier tableau de bord interrégional sectoriel de l'alimentaire a été réalisé. Un tableau bord dont l'ambition est d'être pilote pour d'autres secteurs d'activité.

Si les discussions avec le RCO confirment l'intérêt d'une collaboration, elles mettent en évidence également les difficultés que nous avons surmontées. Il s'agit en particulier de réussir à articuler une approche « sectorielle » fondée sur les nomenclatures de la statistique publique et une approche « branche-multibranches » fondée sur un découpage ad hoc par CCN. Ces deux approches, si elles peuvent de prime abord sembler orthogonales, doivent au contraire être vues comme complémentaires. Le travail de complémentarité avec le RCO s'est engagé sur toute l'année 2015.



LES PRINCIPAUX OBJECTIFS SONT DE :

- Consolider un tableau de bord sectoriel régional avec une vision complémentaire « métiers » des Observatoires du Secteur Alimentaire ;
- Faciliter l'accès à l'information sur le secteur de l'alimentaire et notamment dans le domaine de l'emploi (métiers, filières qualifiantes, parcours, évolution du secteur,...) aux professionnels de l'information et de l'orientation ainsi qu'au grand public ;
- Permettre aux Observatoires de disposer de l'information sur le paysage « emploi » de la / des région(s) ;
- Envisager des coproductions adaptées aux besoins locaux à partir des capacités d'analyse territoriale et l'accès à des bases de données spécifiques (ex. : données sur l'apprentissage en région ; données sur la formation initiale en région pour travailler sur les cartes de formation,...) ;
- Faciliter, le cas échéant, l'orientation des publics dans le cadre des démarches de 1^{er} niveau de Conseil en Évolution Professionnelle (CEP – jeunes, salariés, demandeurs d'emploi,...) vers les entreprises du Secteur Alimentaire.

LE PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU FRANCE STRATÉGIE

À l'issue de la Grande conférence sociale de juin 2013, le Premier ministre a confié au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), devenu France Stratégie, la mission d'animer un réseau d'observation et de prospective des emplois et des compétences réunissant des représentants de l'État, des partenaires sociaux, des régions, des Observatoires de branches, des organismes producteurs de travaux d'observation et de prospective.

Les Observatoires du Secteur Alimentaire se sont associés au Réseau emploi compétences (REC) de France Stratégie. Après une journée de lancement le 14 avril 2015, ayant rassemblé 200 personnes, le REC est en marche. Il regroupe aujourd'hui une grande diversité d'acteurs volontaires (observatoires régionaux, Observatoires de branches, organismes producteurs de travaux d'observation et de prospective sur les emplois et les compétences, décideurs publics - État, Conseils régionaux, branches et partenaires sociaux, représentants d'entreprises, etc.) pour un total de 500 personnes et plus de 150 institutions.

Parmi les thématiques de travail annoncées, le premier groupe «**Prospective sectorielle, prospective régionale, réaliser des projections d'emploi**», dont la première réunion a eu lieu le 25 juin 2015, rassemble 49 personnes représentant un total de 35 institutions différentes. Il est piloté de manière conjointe par le CARIF-OREF de la région Centre et l'Observatoire des branches de l'Industrie Alimentaire, de la Coopération Agricole et de l'Alimentation en Détail. Il en résulte que les principaux travaux menés par ce groupe de travail s'axeront autour des questions de méthodes (scénarios, horizons temporels, opérationnalité), de sources et de données, de l'articulation entre filières/secteurs/branches et de projections qualitatives/quantitatives. Une feuille de route a été élaborée lors de la réunion de septembre 2015.



ILLUSTRATION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Une première étude prospective de la "filrière" alimentaire a débuté en février 2015 en région Centre-Val de Loire avec un pilotage par l'OREF (OREF – GIP Alfa Centre-Val de Loire) et une coordination nationale de la plateforme commune des Observatoires du Secteur Alimentaire. L'objectif premier est de constituer un outil d'aide à l'élaboration des politiques régionales de formation professionnelle et d'emploi.

QUATRE ÉTAPES DE RÉALISATION CONSTITUENT CETTE ÉTUDE :

- Réaliser un diagnostic sectoriel précis servant de socle aux travaux prospectifs ;
- Élaborer des scénarios d'évolution de la filière à l'échelle régionale ;
- Anticiper l'impact de ces différents scénarios sur les métiers et les compétences nécessaires dans la filière ;
- Identifier les métiers sensibles ou relevant d'une problématique particulière à court-terme et moyen-terme.

L'étude prend en compte plusieurs variables :

- de contexte géopolitique ou économique (ex. : Prix de l'énergie, prix des matières 1^{res} agricoles, organisation nationale et mondiale de la production, cadre réglementaire,...)
- exogènes, relatives à la demande (ex. : démographie des ménages, pouvoir d'achat/revenus, comportements alimentaires,...)
- endogènes, relatives à l'offre (ex. : maturité du marché, niveau des exportations, organisation régionale des entreprises, innovations, relations avec les distributeurs,...)

L'étude réalisée tout au long de l'année 2015 sera restituée au courant du premier semestre 2016.



ILLUSTRATION EN RÉGION BASSE-NORMANDIE

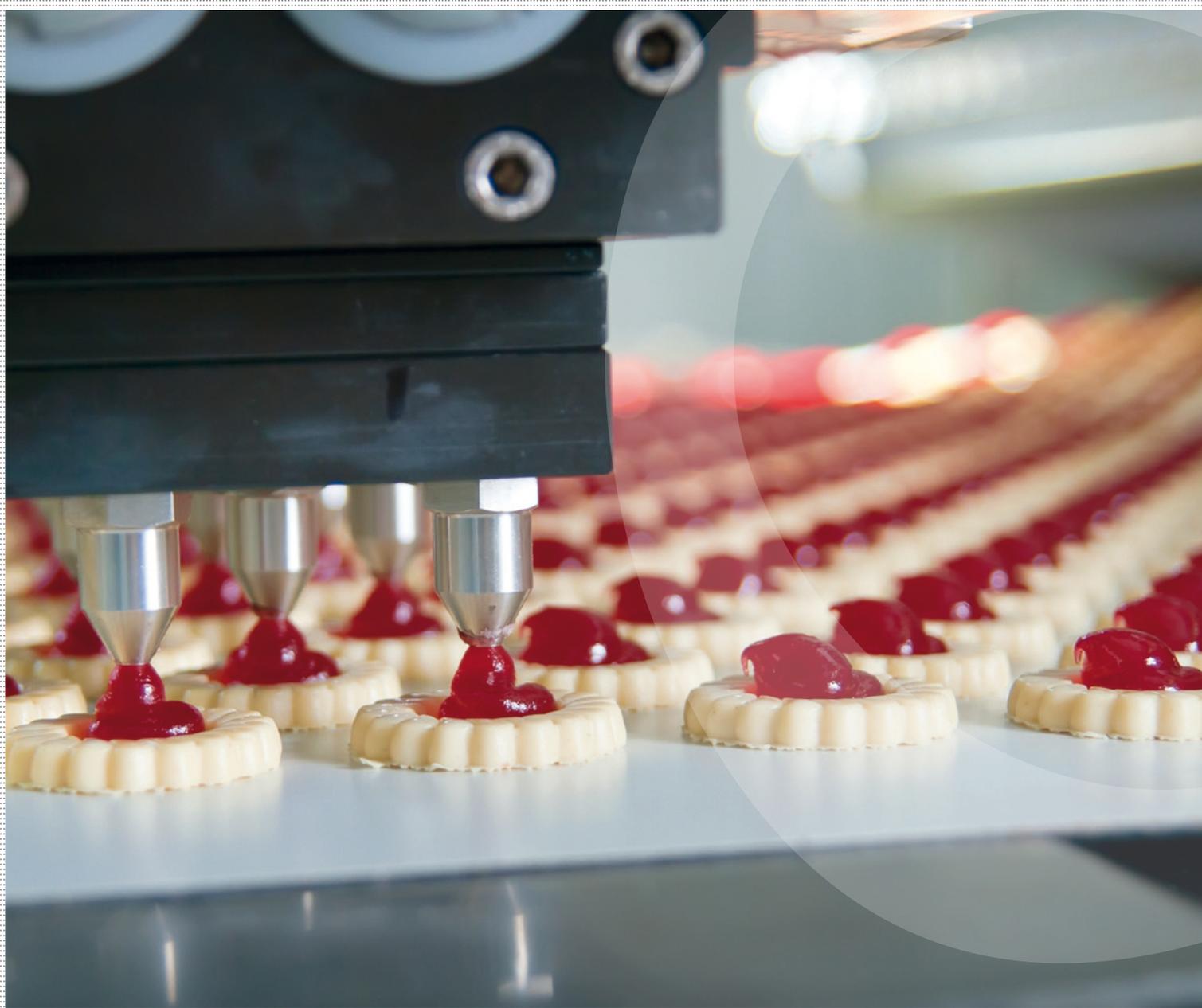
La région Basse-Normandie, l'Association Normande des Entreprises Alimentaires, l'Observatoire des Industries Alimentaires, l'Observatoire de la Coopération Agricole et l'Observatoire de l'Alimentation en Détail ont signé une convention de partenariat le 1^{er} septembre 2014 pour une durée de 3 ans et dans laquelle ils affirment leur volonté commune de :

- 1 recueillir les informations les plus fiables sur la situation de l'emploi et de la formation, de manière à appréhender l'évolution des métiers du Secteur Alimentaire, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, au niveau national et régional,
- 2 améliorer les outils de connaissance, d'information et les moyens d'action sur l'évolution des emplois et des qualifications en lien avec les métiers repérés et anticiper les besoins de formation,
- 3 renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs à adopter une vision prospective territoriale, se traduisant par l'analyse et l'anticipation des évolutions affectant l'articulation entre la formation et l'emploi, panorama de l'ensemble des évolutions des branches professionnelles au niveau national comme sur le territoire bas-normand.

La convention couvre les activités économiques de 28 branches professionnelles : 11 branches de la Coopération Agricole, 12 branches des Industries Alimentaires et 5 branches de l'Alimentation en Détail.



Les démarches et les outils d'accompagnement



L'ALTERNANCE, UN DIAGNOSTIC COMMUN

Dans des secteurs comme les Industries Alimentaires et la Coopération Agricole, l'alternance comme mode de formation favorise l'intégration et la professionnalisation de nouveaux publics. C'est un atout de taille sur des marchés où le haut niveau de compétences est devenu synonyme de compétitivité et où le rajeunissement des effectifs devient aujourd'hui une priorité dans nombre d'entreprises.

Afin d'aider les partenaires sociaux de ces secteurs, ObservIA s'est associé à l'Observatoire Paritaire Prospectif des Métiers, des Qualifications et de l'Emploi de la Coopération Agricole pour mener un diagnostic commun.

Suite à ce diagnostic, les deux Observatoires ont proposé quatre axes de travail pour favoriser le développement de l'alternance dans les secteurs des Industries Alimentaires et de la Coopération Agricole :

- Définir les métiers stratégiques / sensibles et les compétences clés indispensables pour chaque secteur afin d'identifier les certifications qui y sont rattachées (et plus particulièrement celles de niveau IV et V) ;
- Identifier les dispositifs en alternance correspondant aux compétences clés nécessaires, en recherchant les meilleurs partenaires au niveau régional ;
- Renforcer la transversalité entre certains Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) ;
- Rendre accessibles les CQP via la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permettant une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Les résultats et préconisations ont été un appui stratégique pour les partenaires sociaux dans le cadre du contrat de filière et un appui opérationnel dans la mise en œuvre par l'OPCA des engagements politiques.



LE RÉPERTOIRE MÉTIERS ET L'OUTIL COMPÉTENCES UNIFIÉS

La prise en considération accrue des compétences pour le recrutement, pour la gestion de carrière ou encore pour la mobilité, conduit à disposer d'une nomenclature unique et commune aux trois secteurs de l'alimentaire. C'est pourquoi, les partenaires sociaux ont souhaité fusionner les répertoires existants de la Coopération Agricole et des Industries Alimentaires pour renforcer la notion de filière et créer un outil statistique unifié.

Cette démarche a débuté en juin 2015 et vise l'harmonisation des lexiques et des répertoires sur 74 métiers communs ou spécifiques. Devant répondre aux besoins des branches professionnelles mais également à ceux des entreprises et des salariés, le répertoire est structuré qualitativement et quantitativement en familles de métiers, métiers, emplois et postes.

Cette harmonisation se décline également sur l'outil compétences métiers. Au service des entreprises, il permet de gérer les fiches emplois/postes utiles pour des usages qui caractérisent la gestion de l'emploi, tels que la description des emplois et l'organisation des activités, les recrutements, les besoins de formation ou encore les entretiens professionnels.

Pour accompagner les entreprises, un nouveau film montre la pertinence d'un tel outil et les fonctionnalités proposées.



LA DÉMARCHE-COMPÉTENCES MUTUALISÉE

En 2014, l'Observatoire des Industries Alimentaires et l'Observatoire de la Coopération Agricole ont mené une étude pour construire une démarche de gestion des Emplois et des Compétences personnalisée, à destination des entreprises de la "filière" et en particulier des TPE-PME. Les objectifs ont été d'identifier les pratiques et les outils GPEC mis en œuvre dans les entreprises et de repérer les besoins méthodologiques des entreprises pour rendre accessibles la démarche et les outils GPEC.

Cette étude s'est basée sur des recherches documentaires et la réalisation d'un benchmark, conforté par des entretiens et des ateliers collectifs sur les territoires avec les experts RH, formation et dirigeants d'entreprises de toutes tailles.

Le constat général est que, quelles que soient la taille, l'activité et l'implantation territoriale, les entreprises déploient une démarche compétence plutôt de type instrumentale. Leurs pratiques s'inscrivent dans une logique d'action immédiate où les outils sont globalement bien maîtrisés alors que le pilotage, l'anticipation et l'animation posent problème.

À l'issue de cette étude un livret sur la démarche « Comprendre, Agir » a été réalisé et diffusé auprès des entreprises de la filière.



LE SUJET DU HANDICAP DÉPLOYÉ

Comme suite à l'étude réalisée en 2012 dans le secteur des Industries Alimentaires et à la publication du livre blanc « L'emploi des travailleurs handicapés, où en est-on dans les Industries Alimentaires ? », les partenaires sociaux du Secteur Alimentaire ont souhaité élargir le champ d'investigation aux branches de la Coopération Agricole et de l'Alimentation en Détail. L'étude s'est basée sur des données qualitatives via des entretiens individuels et sur des données quantitatives transmises par l'Agefiph. Le résultat est un recueil de témoignages qui fait connaître et partager les expériences de chacun sur le sujet :

- Comment installer le positionnement responsable de l'entreprise ?
- Peut-on renforcer l'esprit d'équipe et démystifier le handicap ?
- Conseils pour rassurer et accompagner ses salariés handicapés.
- Comment le handicap peut contribuer à la performance économique ?
- Comment recruter des apprentis handicapés motivés et compétents ?

Vous embauchez des travailleurs handicapés ? Faites le choix de l'alternance avec l'Agefiph !

L'Agefiph, votre partenaire pour le recrutement d'une personne handicapée en contrat de professionnalisation ou en apprentissage, vous propose :

- > Un accompagnement pour vous aider dans la sélection de votre futur collaborateur.
- > Des aides financières selon la durée du contrat.
- > Des aides financières, en cas de recrutement à l'issue de la période d'apprentissage.



Grégory Cuilleron
Ambassadeur de l'Agefiph

© Agefiph - Décembre 2015 - Photo : Virginie de Galzain

Découvrez toutes nos aides et services sur www.agefiph.fr



plus d'infos sur www.agefiph.fr

ENTRE NOUS, ON SE COMPREND

AG2R LA MONDIALE, le premier partenaire des métiers de l'alimentaire.

Avec 33 accords de branche, AG2R LA MONDIALE protège aujourd'hui 2,5 millions de salariés et retraités et 115 000 entreprises de la filière alimentaire en France. Chaque jour, notre équipe experte de la protection sociale et patrimoniale liée à vos métiers s'implique pour vous apporter toute l'expertise d'un groupe de référence en assurance de la personne (retraite complémentaire, prévoyance, santé, épargne salariale, assurances de dommages, passifs sociaux, activités sociales...). Nos actions de prévention santé sont primées par les trophées de l'innovation paritaire et mutualiste de l'Argus de l'assurance en 2012, 2013 et 2015.

Pour en savoir plus, contactez-nous au **0 825 800 105** (0,15 euro TTC/min).



AG2R LA MONDIALE

le contraire de seul au monde

122015-46662 - GIE AG2R REUNICA - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agric-Arco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'unions de mutuelles et de sociétés d'assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 104-110, boulevard Haussmann 75008 Paris - 801 847 052 RCS Paris - 112015-45047

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ENGAGEMENT SOCIAL

FOCUS

Observatoire de la Coopération Agricole

L'ÉTUDE PROSPECTIVE DES MÉTIERS DE LA BRANCHE SÉLECTION ET REPRODUCTION ANIMALES

La branche de la Sélection et Reproduction Animales compte une trentaine de coopératives et près de 2 500 salariés, dont 60 % de techniciens d'insémination. Depuis plusieurs années, le secteur connaît d'importants bouleversements législatifs, économiques, technologiques et sociétaux qui ont des impacts sur l'organisation des entreprises, leurs activités et les métiers.

En 2014, les partenaires sociaux de la branche ont choisi de mener une étude prospective des métiers et des compétences au niveau de la branche, projet qui s'inscrit dans la continuité de l'Accord collectif national du 8 octobre 2012.

L'étude a pour finalité la définition d'un plan d'accompagnement de l'évolution des emplois et des compétences pour répondre aux attentes des éleveurs de demain, en matière de service et de produits. Le rapport final a été restitué le 20 mai 2015 et a abouti à 4 recommandations :

- Définition du métier de « Technicien-conseil en gestion de la reproduction de l'élevage » ;
- Définition du métier d'animateur d'équipe ;
- Création d'un parcours de mobilité certifiant pour accompagner la reconnaissance des métiers et répondre aux besoins des éleveurs et des techniciens d'insémination ;
- Création de passerelles d'équivalence entre le CQP « Technicien-conseil en gestion de la reproduction de l'élevage » et un ou plusieurs diplômes (ex. : licence professionnelle « Génétique et développement de l'élevage ») / reconnaissance totale ou partielle du diplôme.

4 300
ÉTABLISSEMENTS

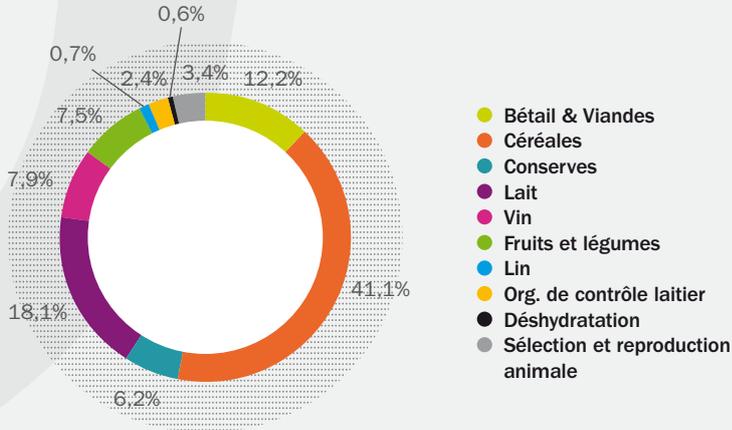
100 000
SALARIÉS



LA COOPÉRATION AGRICOLE EN CHIFFRES CLÉS

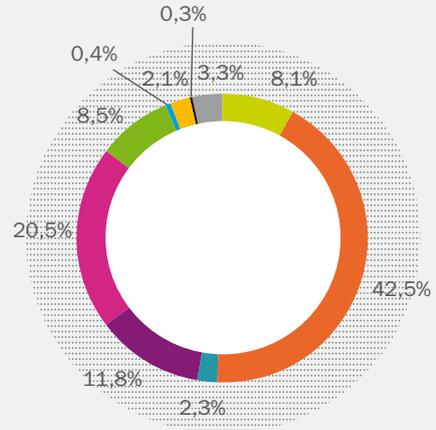
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR CCN

En % d'établissements

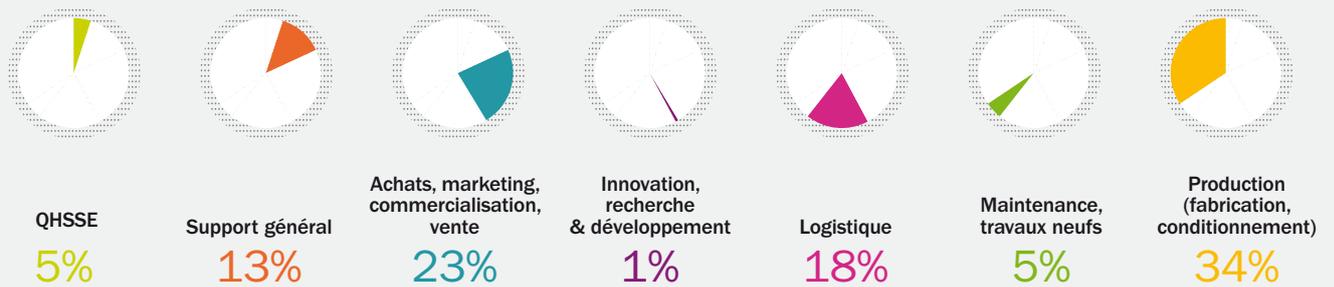


RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CCN

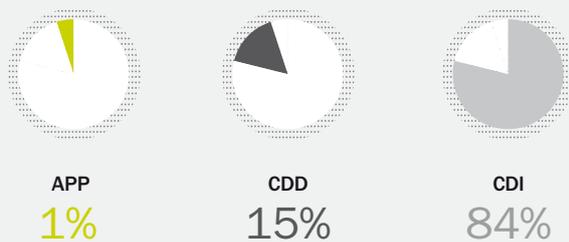
En % de salariés



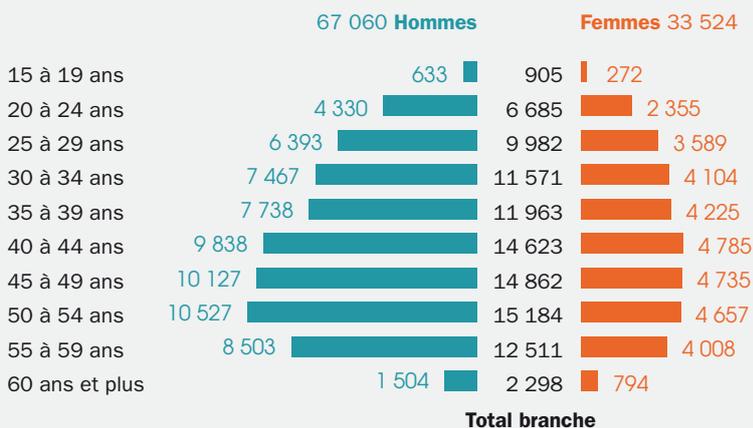
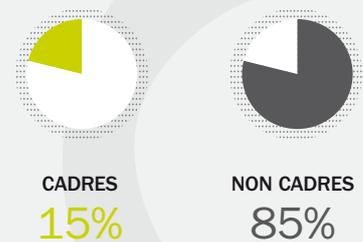
RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR FAMILLE DE MÉTIERS



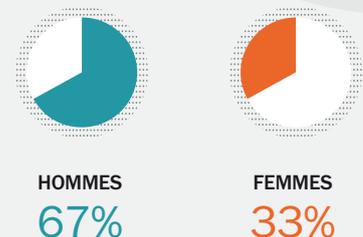
TYPE DE CONTRAT



STATUT



ÂGE MOYEN : 41,8 ANS
ÂGE MÉDIAN : 42,1 ANS



FOCUS

Observatoire des Industries Alimentaires

10 000
ÉTABLISSEMENTS

305 000
SALARIÉS

L'ÉTUDE « PILOTE » SUR LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Après avoir réalisé des projections d'emploi en 2013, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Insee et la Direccte, l'Observatoire Régional des Métiers Provence-Alpes-Côte-d'Azur (ORM PACA) avait décidé en 2014 de prolonger ce travail en mettant en place une véritable démarche de prospective sectorielle.

Dans ce cadre, une étude pilote a été initiée courant 2014 sur le secteur des Industries Alimentaires. Elle repose sur un partenariat très fort entre ObservIA et l'ORM avec des acteurs régionaux tels que l'IFRIA (Institut de formation de l'Industrie Alimentaire), la FRIAA (Fédération régionale des industries agroalimentaires) et nationaux tel qu'Opcalim (OPCA des Industries Alimentaires).

L'étude relève d'une démarche prospective originale fondée sur une co-construction partenariale articulant un diagnostic quantitatif, une analyse des atouts, faiblesses et facteurs d'évolution du secteur et sur un croisement entre les niveaux national et régional afin de construire des scénarios régionaux idoines. C'est une première collaboration entre un OREF et un Observatoire de branche (ObservIA) en PACA.

Les partenaires sociaux, convaincus de la pertinence de conduire de manière pérenne et régulière de telles démarches de prospective, croisant des approches sectorielle, régionale et nationale, ont souhaité consacrer l'année 2015 à cette première étude pilote en région, à sa finalisation, son bilan et surtout à sa valorisation auprès de l'ensemble des acteurs.

L'ANALYSE PROSPECTIVE DE LA BRANCHE DE L'INDUSTRIE DU SUCRE

L'industrie sucrière constitue une branche importante des Industries Alimentaires en raison, d'une part de son poids économique spécifique et d'autre part, du fait que le sucre constitue une matière première pour de nombreuses autres branches. Son caractère saisonnier et son implantation en milieu rural impriment des spécificités aux métiers et à l'emploi de cette activité. Ainsi, la politique active de formation développée par l'industrie sucrière s'inscrit dans le cadre des évolutions économiques et technologiques à venir et d'une pyramide des âges augurant un renouvellement important du personnel.

Dans ce contexte, les partenaires sociaux de la branche ont souhaité avoir une vision prospective sur l'évolution des métiers et de l'emploi, en compétences et en volume.

Basée sur une analyse stratégique des données quantitatives existantes sur la période 1996-2013 et une identification des métiers en émergence ou en tension dans la branche, la démarche prospective permet de déterminer les facteurs d'évolution du secteur et plus largement de la filière sucrière.

L'analyse, réalisée par le cabinet Le BIPE, porte sur les facteurs de l'environnement économique, réglementaire, sociodémographique, technique, ... susceptibles d'avoir un impact sur l'emploi et les métiers de la branche et conduit à la formulation d'un ou plusieurs scénarios d'évolution.

L'objectif est d'élaborer une vision des enjeux stratégiques à moyen et long terme (5 à 10 ans), partagée par les acteurs de la branche et d'en simuler les impacts sur l'emploi et les métiers (en volume et en compétences).



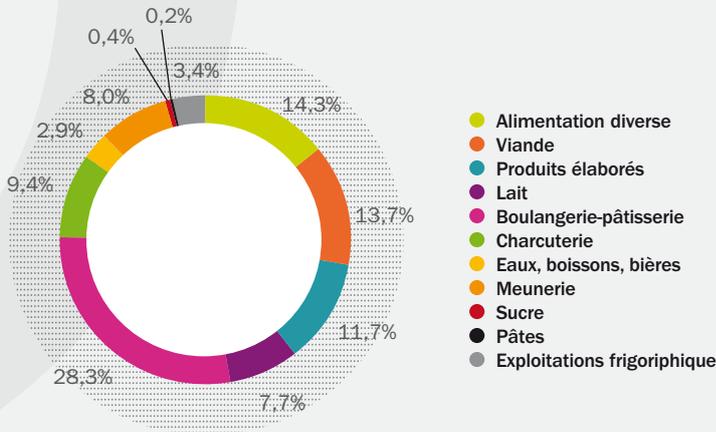
Observatoire Régional des Métiers



LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES EN CHIFFRES CLÉS

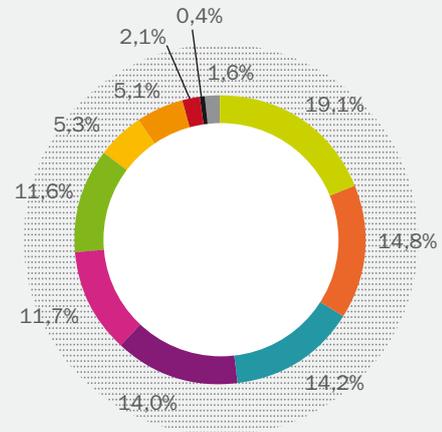
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR CCN

En % d'établissements

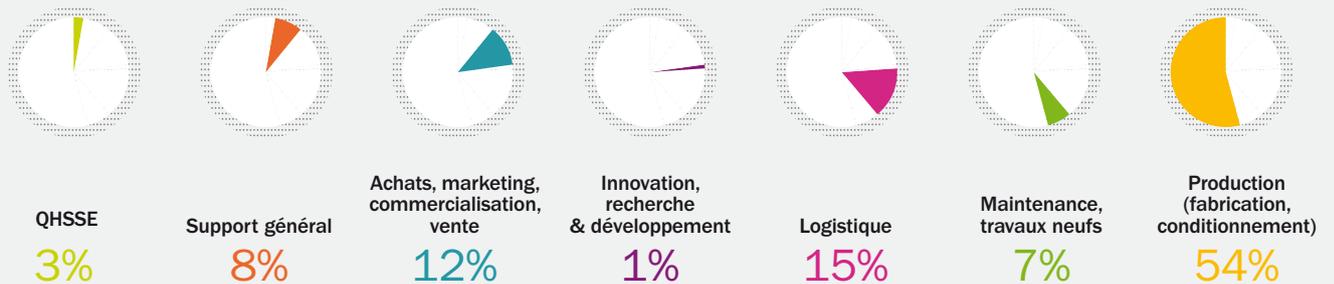


RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CCN

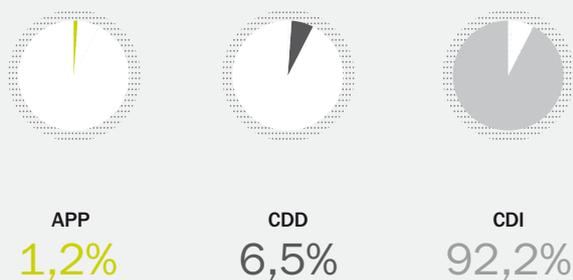
En % de salariés



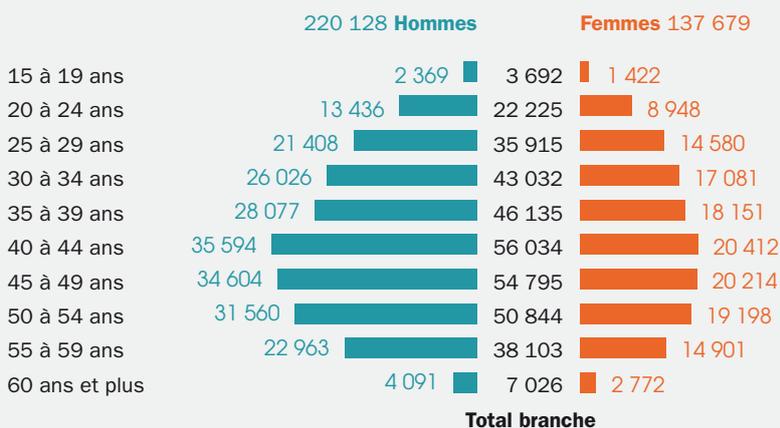
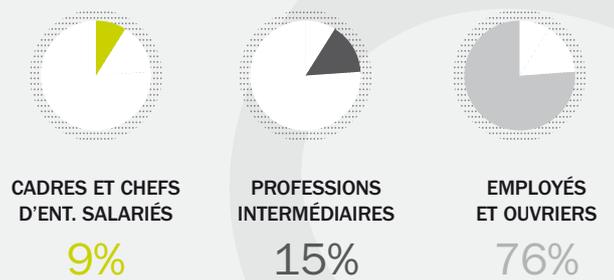
RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR FAMILLE DE MÉTIERS



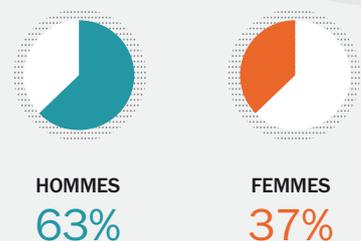
TYPE DE CONTRAT



STATUT



ÂGE MOYEN : 41,3 ANS
ÂGE MÉDIAN : 41,5 ANS



FOCUS

Observatoire de l'Alimentation en Détail

L'ÉTUDE SUR LES MARCHÉS SUR ÉVENTAIRES ET MARCHÉS

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les Métiers de l'Alimentation regrettant l'absence de données détaillées sur le profil des entreprises du commerce alimentaire, a décidé de conduire une enquête qualitative sur le terrain.

L'objectif est de disposer de données précises sur le statut des entreprises, les caractéristiques de chefs d'entreprises, l'emploi salarié,...

Tant de thématiques qui permettront, pour la première fois, d'avoir une photographie complète de l'activité des marchés alimentaires.



38 000
ÉTABLISSEMENTS

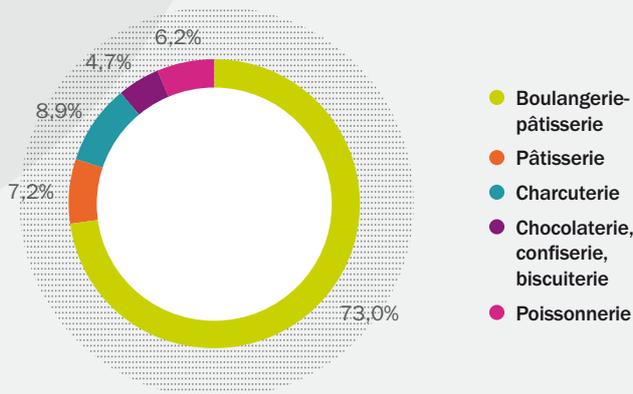
172 000
SALARIÉS

(périmètre des CCN couvertes par l'Observatoire)

L'ALIMENTATION EN DÉTAIL EN CHIFFRES CLÉS (HORS HCR)

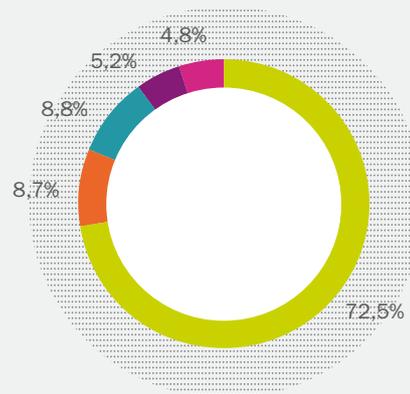
RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR CCN

En % d'établissements



RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CCN

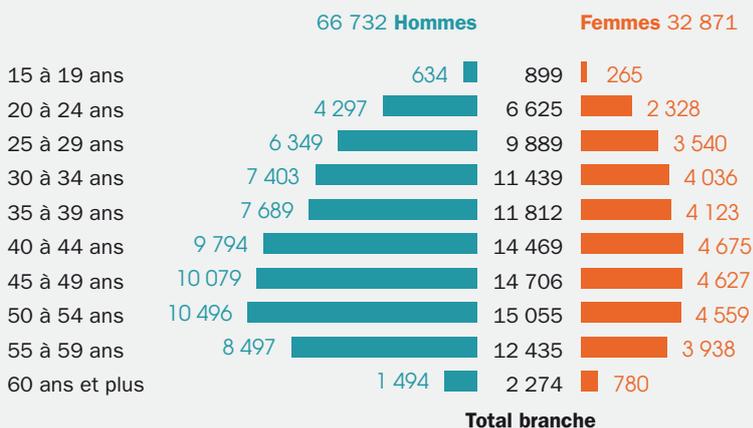
En % de salariés



TYPE DE CONTRAT

APP
11,9%CDD
11,7%CDI
76,4%

STATUT

CADRES ET CHEFS
D'ENT. SALARIÉS
3%PROFESSIONS
INTERMÉDIAIRES
3%EMPLOYÉS
ET OUVRIERS
94%

ÂGE MOYEN : 35,8 ANS

ÂGE MÉDIAN : 33,6 ANS

HOMMES
67%FEMMES
33%

Observi 

observatoire des métiers des industries alimentaires



Les Métiers de l'Alimentation

Observatoire 

Observatoire Paritaire Prospectif des Métiers,
des Qualifications et de l'Emploi de la Coopération Agricole

www.additiv.fr - Photos : Shutterstock - Shutterstock - Coop de France

